

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 15 janvier 2018
à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2017
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2017
- 10.04** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2017

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à REMORQUAGE DISCOUNT, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour le début de l'année 2018, au montant de 43 977,93 \$, toutes taxes incluses
- 20.02** Octroi d'un contrat à ARDEC CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'ajout d'installations d'accessibilité universelle à la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine, au montant de 218 237,15 \$, toutes taxes incluses
- 20.03** Octroi d'un contrat à GENINOVATION (9152-4629 QUÉBEC INC.), entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en étude de caractérisation des sols sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 38 618,38 \$, toutes taxes incluses
- 20.04** Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 1 724,62 \$, toutes taxes incluses, pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux du district Saint-Pierre dans le cadre du contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 41 940,14 \$ à 43 664,76 \$
- 20.05** Convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et contribution financière au montant de 40 000 \$

- 20.06** Convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE DE LACHINE, pour les années 2018 à 2020, et octroi d'une contribution financière annuelle au montant de 105 000 \$

30 – Administration et finances

- 30.01** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de projets faisant partie du réseau artériel, identifiés au sommaire décisionnel, conformément au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), et ce, dans le cadre du Programme de réfection routière 2018
- 30.02** Autorisation de déposer le projet de réfection de l'aréna Martin-Lapointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV
- 30.03** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 1 635 \$
- 30.04** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et présentation - Règlement numéro E-2789 autorisant un emprunt de 1 925 700 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière
- 40.02** Avis de motion et présentation - Règlement numéro E-2790 autorisant un emprunt de 700 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens
- 40.03** Avis de motion et présentation - Règlement numéro E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux
- 40.04** Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 5 décembre 2017

47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de développement résidentiel sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec (11-99, rue Provost)
- 47.02** Approbation de plans (PIIA) - Projet de développement résidentiel sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec (11-99, rue Provost)
- 47.03** Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur en façade avant pour le bâtiment situé au 135, rue Provost
- 47.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet de changement de couleur de la marquise en façade avant du bâtiment situé au 301, rue Saint-Jacques
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de changement de couleur de la marquise en façade avant du bâtiment situé au 915, rue Provost

- 47.06 Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur et de transformation des façades avant et latérales du bâtiment situé au 325, rue Norman
- 47.07 Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1865, rue Notre-Dame
- 47.08 Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 2150, rue Onésime-Gagnon
- 47.09 Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment situé au 1100, rue Courval
- 47.10 Approbation de plans (PIIA) - Projet de reconstruction d'une partie du bâtiment situé au 925-975, avenue du Pacifique
- 47.11 Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation et de transformation du bâtiment situé au 200, 25^e Avenue
- 47.12 Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement d'un immeuble situé au 2530, rue Alphonse-Gariépy

50 – Ressources humaines

- 50.01 Réception de la liste de mouvement de personnel

51 – Nomination / Désignation

- 51.01 Demande au ministre de la Justice de désigner madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine, pour agir à titre de « célébrante compétente » pour célébrer des mariages et des unions civiles
- 51.02 Recommandation au conseil d'agglomération - Nomination de madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island

60 – Information

- 60.01 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

70 – Autres sujets

- 70.01 Période de questions des membres du conseil
- 70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1177262006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à REMORQUAGE DISCOUNT, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour le début de l'année 2018, au montant de 43 977,93 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16614 - Deux (2) soumissionnaires

D'octroyer un contrat à REMORQUAGE DISCOUNT, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour le début de l'année 2018, au montant de 43 977,93 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 17-16614;
D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 43 977,93 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-19 16:51

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177262006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à REMORQUAGE DISCOUNT, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour le début de l'année 2018, au montant de 43 977,93 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16614 - Deux (2) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'une des nombreuses responsabilités de la Direction des travaux publics est d'assurer la sécurité des citoyens. Afin de remplir son mandat, la Direction des travaux publics doit être en mesure d'effectuer les opérations de déneigement/chargement de façon sécuritaire et conformément à la politique de déneigement de la Ville de Montréal. Afin de permettre aux souffleuses à neige de circuler adéquatement, les opérations de déneigement/chargement impliquent chaque année le déplacement de plusieurs véhicules stationnés en contravention de la signalisation. Lors de chaque tempête, il faut assurer un service de remorqueuses prêtes à intervenir de façon immédiate. Sans le service de remorquage, toutes les opérations seraient grandement retardées et le travail ne pourrait pas être effectué correctement. L'arrondissement de Lachine ne possède pas ces équipements, ni le personnel requis pour les opérer. Annuellement, le conseil octroie un contrat à une firme spécialisée dans le domaine du remorquage. Ce contrat inclus la fourniture des remorqueuses exigées ainsi que des opérateurs qualifiés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0306 - 3 octobre 2016 (1167122008) - Se prévaloir, pour la saison 2016-2017, de l'option de renouvellement du contrat pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement/chargement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Sauver remorquage Ludos autos inc., pour un montant total de 61 196,59 \$ toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 15-14778

CA15 19 0344 - 9 novembre 2015 (1152344012) - Octroyer à la firme Sauver remorquage Ludos autos inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement/chargement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2015-2016, au montant de 62 086,50 \$, toutes taxes incluses. Appel d'offres public numéro 15-14778 - Trois (3) soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée dans le domaine du remorquage afin d'obtenir leurs services durant les opérations de déneigement/chargement dans l'arrondissement de Lachine. Le contrat prévoit la location de trois remorqueuses de type plate-forme avec opérateur pour le début de l'année 2018. Ce contrat comporte un minimum d'heures garanties par année de 90 pour chaque remorqueuse.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine est responsable de déneiger les rues de façon sécuritaire en optimisant le temps de réalisation des travaux. Pour ce faire, il est essentiel que chaque équipe de déneigement/chargement en régie ait une remorqueuse à sa disposition afin de patrouiller, aviser, et remorquer les véhicules qui pourraient nuire au bon fonctionnement des opérations. Si le remorquage des véhicules en infraction n'est pas réalisé avant le début des opérations de déneigement/chargement, cela pourrait engendrer des délais et ainsi affecter la séquence des opérations.

Nous ne disposons pas de cet équipement. Sans les remorqueuses, nous ne pourrions pas répondre aux demandes en matière de déneigement/chargement. Lors de chaque tempête, il faut réaliser les travaux le plus rapidement possible afin d'offrir aux citoyens des routes sécuritaires.

Après réflexion, la Direction des travaux publics a décidé de recourir à des services externes afin d'être en mesure d'assurer le bon déroulement des opérations de déneigement/chargement durant le début de l'année 2018.

L'appel d'offres public numéro 17-16614 a été lancé le 23 novembre 2017 et les soumissions ont été ouvertes le 6 décembre 2017. Seulement deux (2) soumissions reçues sur un total de sept (7) preneurs de cahier de charges. La durée de validité des soumissions est de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Les deux (2) soumissions reçues ont été jugées conformes après analyse. Cependant, seulement un (1) soumissionnaire conforme était en mesure de soumissionner sur les trois (3) lots de remorqueuse. Les six (6) autres preneurs de cahier de charges n'ont pas pu soumissionner sur les trois (3) lots, car ils manquaient tous d'effectifs.

Selon les documents d'appel d'offres, le contrat concerné par le présent dossier décisionnel débutera le 22 janvier 2018 et prendra fin le 30 avril 2018.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que leurs prix soumis (toutes taxes incluses).

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	x	# Lot
Remorquage Discount	14 659,31 \$	x	1
MJ Contach	25 007,06 \$		1
Remorquage Discount	14 659,31 \$	x	2
Remorquage Discount	14 659,31 \$	x	3

Note: Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochés x et les lots indiqués si traité par groupes ou contrat multiples.

Explication des écarts:

Explication des écarts pour le lot #1	
	Total (taxes incl.)

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	19 833,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	26,1 %
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)	21,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	10 347,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	41,4 %

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 5,55 % à l'estimation faite par le personnel de l'arrondissement. Cette estimation était de 46 564,88 \$, toutes taxes et contingences incluses et était basé sur un taux horaire déjà légèrement supérieur à celui de l'année 2016-2017.

Nous recommandons donc que le contrat soit octroyé à l'entreprise REMORQUAGE DISCOUNT, plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à même le budget de fonctionnement des travaux publics. Elles se feront sur l'année 2018 uniquement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources nécessaires en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux, dans le but ultime de fournir aux citoyens un niveau de service adéquat et des conditions sécuritaires lors des déplacements de toute sorte durant l'hiver.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du présent contrat est nécessaire pour assurer des opérations efficaces et rapides de déneigement/chargement du territoire. L'octroi de ce contrat est aussi nécessaire afin de respecter la procédure de déneigement de la Ville de Montréal.

Cela est essentiel pour maintenir fonctionnel et opérationnel nos actifs municipaux et éviter une dégradation du service fourni aux usagers et/ou aux citoyens. Ce contrat permet aussi à l'arrondissement de disposer rapidement d'une main-d'oeuvre qualifiée en matière de remorquage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de déneigement/chargement font l'objet de plusieurs communications auprès des citoyens, dans le journal local et sur les babillards électroniques.

De plus, il faut être en mesure de gérer adéquatement l'information qui se retrouve sur Info-neige et Info-remorquage. Les citoyens comptent sur notre bon service et se fient sur l'information qui est transmise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 15 Janvier 2018

Début des travaux : 22 Janvier 2018

Fin des travaux: 30 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiale. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

La firme REMORQUAGE DISCOUNT n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Hubert LACHANCE)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain CHAPUT
Chef de section Travaux Publics

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Directeur par intérim

Le : 2017-12-15



Dossier # : 1177292009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à ARDEC CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'ajout d'installations d'accessibilité universelle à la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine, au montant de 218 237,15 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1740 – Sept (7) soumissionnaires

D'octroyer un contrat à ARDEC CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'ajout d'installations d'accessibilité universelle à la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 218 237,15 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1740;
D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 218 237,15 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 12:07

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177292009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à ARDEC CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'ajout d'installations d'accessibilité universelle à la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine, au montant de 218 237,15 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1740 - Sept (7) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Construite en 1861, la Vieille brasserie est située sur le boulevard Saint-Joseph et est composée essentiellement de salles de réception. Il s'agit d'un ancien édifice dans lequel on retrouve notamment, un endroit pouvant accueillir 110 personnes et deux salles de réunion pouvant accueillir 87 personnes chacune.

Dans le but développer l'accessibilité universelle sur son territoire, l'arrondissement de Lachine désire effectuer des travaux d'ajout d'installations d'accessibilité universelle à la Vieille brasserie rendant ainsi accessible à tous nos citoyens l'accès à ce bâtiment patrimonial.

Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 1er au 21 novembre 2017 par l'agent d'approvisionnement de l'arrondissement. La durée de publication a été de 21 jours. La soumission est valide pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 21 février 2018.

Il y a eu trois (3) addenda qui concernaient la ventilation du bordereau de soumission.

Addenda No	Modifications/Clarifications	Date de publication
1	Modification, ajouts et précisions: Devis - Précision au point 2 - Produit, ajout mention "ou équivalent approuvé" - Ajout une nouvelle section "Menuiserie brute" - Ajout une nouvelle section "Porte et cadres en acier" Plans - Précision plan 1/A701 - Ajout panneau de gypse A-001	Le 10 novembre 2017
2	Modification, ajouts et précisions: Plans - Ajout d'un panneau de Lexan 3/8", plan A-001	Le 15 novembre 2017

3	- E-1 en électricité: pour les nouvelles positions des éclairages	Le 17 novembre 2017
	Modification, ajouts et précisions: Générales - Précision: pourcentage des frais généraux, administration et profit Plans - Clarification des portées des travaux en peinture - GC-1 en génie civil: description des travaux de remblai/déblai	

Après validation par l'agent d'approvisionnement, l'entreprise a confirmé avoir reçu les 3 addenda (voir pièces jointes).

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 218 237,15 \$ toutes taxes incluses, à l'entreprise ARDEC CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'ajout d'installations d'accessibilité universelle à la Vieille brasserie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0273 (6 septembre 2016) - Autorisation d'une dépense supplémentaire au montant total de 4 541,51 \$, payable à la firme Dubé Matte architectes inc., dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes de la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine en matière d'accessibilité universelle, majorant ainsi le montant total du contrat de 19 861,93 \$ à 24 403,44 \$

CA16 19 0065 (14 mars 2016) - Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Dubé Matte architectes inc., pour la réalisation des plans et devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes de la Vieille brasserie au montant total de 19 861.93 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

L'appel d'offres inclus, mais sans s'y limiter, les travaux suivants :

1. Nouvelles toilettes et installation d'une plate-forme élévatrice;
2. Travaux de structure;
3. Travaux de plomberie;
4. Travaux électriques et mécaniques;
5. Accès à la terrasse pour personne à mobilité réduite
6. Toute la coordination de la séquence des travaux avec les autres intervenants.

Une attention particulière sera accordée à la propreté du chantier, à l'émission de poussière et de bruit, cependant le bâtiment ne demeurera pas en service pendant toute la durée des travaux.

Dans le présent dossier, l'enveloppe des contingences est de 10 % tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

La Vieille brasserie est un bâtiment municipal sollicité par les montréalais et dont la location est très prisée. Afin de permettre aux gens à mobilité réduite d'accéder au bâtiment ainsi qu'au deuxième étage et à la terrasse, l'arrondissement de Lachine s'est donné le mandat d'offrir une meilleure accessibilité à ses bâtiments et la Vieille brasserie se retrouve au sommet de ses priorités. Le mobilier ne fait pas partie du présent mandat.

Il y a eu onze (11) entreprises qui ont pris possession des documents d'appel d'offres, dont sept (7) qui ont fourni une soumission. Parmi ces preneurs, les sept (7) entreprises ont été jugées conformes par l'agent d'approvisionnement. Ceci représente un ratio de 63,64 % entre les preneurs du cahier des charges et le nombre de soumissionnaires conformes.

Les travaux sont prévus sur une durée de 46 jours de calendrier et devront débiter le 1er mars 2018. L'exécution des travaux est prévue du 1er mars 2018 au 15 avril 2018.

Le contrat devra être accordé au début du 2018 ce qui permettra de commander et recevoir les équipements spécialisés qui requiert un délai de fabrication, et ce, avant le 1er mars 2018.

Pour tout retard sur le délai d'exécution une pénalité de cinq cents dollars (500,00 \$) par jour ouvrable sera appliquée à l'entrepreneur, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

Le tableau ci-dessous présente les écarts au niveau des différents postes du bordereau de soumission. Voir l'analyse d'écarts effectuée par le consultant Dubé Matte architectes Inc. en pièce jointe.

ACTIVITÉ	ARDEC CONSTRUCTION INC.	ESTIMATION	ÉCART (\$)	ÉCART (%)
1. Aménagement paysager	2 000,00 \$	2 500,00 \$	(500,00 \$)	-20 %
2. Démolition	30 300,00 \$	6 500,00 \$	23 800,00 \$	366 %
3. Structure	7 000,00 \$	14 500,00 \$	(7 500,00 \$)	-52 %
6. Bois et plastique	3 000,00 \$	3 250,00 \$	(250,00 \$)	-8 %
7. Isolation	1 000,00 \$	2 000,00 \$	(1 000,00 \$)	-50 %
8. Portes et cadres	13 000,00 \$	7 050,00 \$	5 950,00 \$	84 %
9. Finition intérieure	20 700,00 \$	12 860,00 \$	7 840,00 \$	61 %
10. Produits spéciaux	5 300,00 \$	5 500,00 \$	(200,00 \$)	-4 %
14. Système de transport	26 100,00 \$	25 900,00 \$	200,00 \$	1 %
22. Plomberie	19 900,00 \$	37 550,00 \$	(17 650,00 \$)	-47 %
23. Chauffage, ventilation	7 600,00 \$	7 000,00 \$	600,00 \$	9 %
26. Électricité	13 500,00 \$	15 400,00 \$	(1 900,00 \$)	-12 %
26. Divers	0,00 \$	3 000,00 \$	(3 000,00 \$)	-100 %
Frais Généraux 5%	7 470,00 \$	7 150,50 \$	319,50 \$	
Administration et profit 10%	15 687,00 \$	15 016,05 \$	670,95 \$	
Contingences 10%	17 255,70 \$	16 517,66 \$	738,05 \$	
Sous-Total	189 812,70 \$	181 694,21 \$	8 118,50 \$	
TPS (5%)	9 491,64 \$	9 084,71 \$	405,92 \$	
TVQ (9,975%)	18 933,82 \$	18 124,00 \$	809,82 \$	
Total	218 237,15 \$ \$	208 902,91 \$	9 334,24 \$	4 %

Nous pouvons constater un écart défavorable de 4 %. Par contre, cette différence est jugée acceptable d'autant plus que l'écart entre la moyenne et la plus basse conforme est de 22 %. L'écart entre la plus basse soumission et la deuxième montre un écart de 1 070,85 \$, soit 0,5 %. Nous recommandons donc d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est imputable au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci, dans le but ultime de fournir aux citoyens, le niveau de service adéquat et ce, au plus bas prix.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat d'exécution de travaux que nous souhaitons octroyer par la présente est indispensable pour réaliser les travaux d'accessibilité universelle à la Vieille brasserie. Advenant un délai dans l'octroi, l'arrondissement de Lachine ne pourrait plus réaliser les travaux dans le seul temps qui lui a été réservé en 2018.

Lesdits travaux permettront ultimement de nous assurer que tous les citoyens pourront bénéficier de ce bâtiment qui est souvent loué pour des événements privés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le bâtiment sera hors service lors des travaux de construction. Un plan de communication sera élaboré au besoin par la division des communications de l'arrondissement en collaboration avec la Direction culture, sports, loisirs et développement social ainsi que la division des études techniques pour bien informer nos citoyens. En prévision de l'exécution des travaux, il n'aura pas d'événements pour les mois de mars et avril 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de travaux : Janvier 2018

Réalisation des travaux : Du 1er mars 2018 au 15 avril 2018

Durée des travaux : 46 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ces travaux ne sont pas visés par un décret sur les contrats publics. Toutefois l'entreprise détient une autorisation de l'AMF.

Cet appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 21 mars 2017 fut déposée avec sa soumission et valide jusqu'au 30 juin 2017, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);

- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Confidentialité des estimations des contrats » (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Directeur TP par intérim

Le : 2017-12-19



Dossier # : 1177274005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GENINOVATION (9152-4629 QUÉBEC INC.), entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en étude de caractérisation des sols sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 38 618,38 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1741 – Quatre (4) soumissionnaires

D'octroyer un contrat à GENINOVATION (9152-4629 QUÉBEC INC.), entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en étude de caractérisation des sols sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 38 618,38 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1741;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 38 618,38 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-05 09:42

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177274005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GENINOVATION (9152-4629 QUÉBEC INC.), entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en étude de caractérisation des sols sur diverses rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 38 618,38 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1741 – Quatre (4) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection routière de l'arrondissement de Lachine en 2018, six(6) rues ont été sélectionnées pour la reconstruction complète. La portée du projet inclus, mais sans s'y limiter, le remplacement des conduites souterraines, la réfection de la structure de chaussée et des travaux corrélatifs connexes. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes.

En vue de procéder à la réalisation de ces travaux, l'arrondissement désire réaliser une étude de caractérisation environnementale et géotechnique pour déterminer le mode de gestion des sols excavés, d'obtenir des recommandations géotechniques reliées à la structure de chaussées ainsi que d'évaluer l'ampleur des travaux et faire une estimation des coûts. Ladite étude fait partie des interventions qui permettent l'élaboration des plans et devis.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de cette étude. L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public (LAC-PUB-1741) dont l'adjudication du contrat sera faite par l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation en deux (2) étapes. La première étape concerne l'évaluation qualitative des offres jugées conformes par un comité de sélection nommé à cette fin, lequel attribue un pointage pour chaque critère de la grille d'évaluation. La deuxième étape concerne l'évaluation monétaire des seules offres dont le pointage intérimaire à la première étape a atteint la note de passage établie à 70 %. Le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenue le meilleur pointage final, selon la formule retenue par le Législateur.

Le comité de sélection nommé a siégé en date du 13 décembre 2017 et a attribué le premier rang (meilleur pointage final) à la firme Geninovation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D2177274001 - 5 décembre 2017 - Approuver la grille de pondération et le comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1741 - Services

professionnels pour les travaux de caractérisation des sols sur divers rues dans l'arrondissement de Lachine (dossier 2177274001).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent principalement, sans s'y limiter, à:

- la localisation et l'implantation des sondages;
- la réalisation de vingt cinq (25) forages de 5 mètres. Si le roc est atteint, il sera carotté sur un (1) mètre de profondeur.
- des essais de laboratoire (analyse granulométriques par tamisage et sédimentation).
- le prélèvement des échantillons de sols selon les prescriptions du ministre du Développement Durable de l'Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques MDDLECC.
- des analyses environnementales (analyses chimiques).
- l'évaluation des résultats des analyses chimiques en fonction des critères du MDDLECC
- la rédaction d'un rapport technique complet présentant les résultats des travaux d'investigation du site et des essais de laboratoire ainsi que les recommandations géotechniques et environnementales, signé par un ingénieur responsable du mandat.

Le contrat vise à effectuer une étude géotechnique et environnementale sur les (6) tronçons de rues suivants

- 51^e avenue entre Sir-George-Simpson et Sherbrooke.
- 25^e avenue entre Saint-Antoine et 24^e.
- 11^e avenue entre Provost et rue Saint-Georges
- 10^e avenue entre William-Macdonald et Sainte -Antoine
- 8^e avenue entre St-Louis et Notre-Dame
- rue George -Leclair entre Pacific et l'Érables

Les travaux contingents ont été ajoutés au bordereau de soumission et représentent 10 % du montant total du contrat à accorder.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été lancé le 16 novembre 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 décembre 2017.

Au total, quatre (4) firmes ont déposé une proposition. Les quatre (4) firmes retenues pour évaluation par un comité de sélection étaient :

- Groupe ABS inc.
- Geninovation
- Les consultants S.M. inc
- Solmatech inc.

Après l'analyse des soumissions reçus par le comité de sélection, les quatre (4) propositions ont obtenu une note supérieure à la note de passage de 70% et leur enveloppe de prix a été ouverte. La firme Geninovation a obtenu le plus haut pointage pour le contrat, soit 32.58. Le tableau normalisé dans l'intervention de l'approvisionnement présente la liste des

soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Notre estimation est préparée à partir de données de soumissions précédentes. En éliminant l'offre de la firme Geninnovation, on observe que l'écart entre le coût moyen des autres (3) soumissions conformes du présent appel d'offres et notre dernière estimation est de 1%, ce qui suggère que notre estimation est réaliste. L'écart important entre le prix d'adjudicataire et la dernière estimation est attribuable au fait que leur prix est nettement inférieur à la moyenne des autres prix soumis.

Le prix du bas soumissionnaire peut s'expliquer d'une part, par la période de lancement de l'appel d'offres et d'autre part par le fait que le soumissionnaire est à la recherche d'un nouveau marché à l'arrondissement de Lachine.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Ainsi et après analyse, nous jugeons que la soumission ayant la meilleure note est en faveur de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux de 38 618,38 \$ (contingences et taxes incluses) est à répartir à trois payeurs (SIVT, DGSRE et Arrondissement) comme suit:

- 30 894,71 \$ qui représente 80% des coûts, seront assumés par la DGSRE.

- 3 707,36 \$ seront payés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), dans le cadre de PRR - artériel, qui concerne la 10^{em} et 25^{em} ave, selon l'autorisation à procéder du Chef de division de gestion d'actifs, direction des transports. L'autorisation est jointe à ce sommaire.

- La balance de 4 016,31 \$ sera payée par l'arrondissement.

	DGSRE	SIVT	Arrondissement	Total
Répartition de coûts	80 %	9.6 %	10.4 %	100 %
Contrat (TTC)	28 086,10 \$	3 370,33 \$	3651,19 \$	35 107,62\$
Contingences (TTC)	2808,61 \$	337,03 \$	365,12 \$	3 510,76 \$
Dépense totale (TTC)	30 894,71 \$	3 707,36 \$	4 016,31 \$	38 618,38 \$

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces services professionnels seront réalisés en 2018.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, le rapport final avec les recommandations devra être fourni. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux et d'effectuer ces derniers au plus tard à partir de mai 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon nos prévisions, les travaux de forages débuteront en janvier 2018 et prendront fin au mois de février 2018.

Le rapport final devra être présenté la première semaine du mois mars.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ces travaux ne sont pas visés par le décret 795-2014 du 10 septembre 2014.

La firme Geninnovation (9152-4629 Québec inc.) n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (c-og-sdp-d-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Kathy DAVID, Service de l'eau
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 3 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-21

Euloge AMOUSSOU
Directeur TP par Interim



Dossier # : 1177118003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 1 724,62 \$, toutes taxes incluses, pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux du district Saint-Pierre dans le cadre du contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 41 940,14 \$ à 43 664,76 \$

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 1 724,62 \$, toutes taxes incluses, pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux du district Saint-Pierre dans le cadre du contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., par la résolution CA17 19 0265 selon l'appel d'offres public numéro 17-16281 (Lot 1, Secteur 4), majorant ainsi le montant total du contrat de 41 940,14 \$ à 43 664,76 \$; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-18 15:28

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177118003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 1 724,62 \$, toutes taxes incluses, pour des services de déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux du district Saint-Pierre dans le cadre du contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 41 940,14 \$ à 43 664,76 \$

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle de 1 724,62 \$ toutes taxes incluses, au contrat déjà accordé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. pour le déblaiement de la neige dans les stationnements municipaux du district Saint-Pierre, majorant ainsi le montant total du contrat de 41 940,14 \$ à 43 664,76 \$ toutes taxes incluses en raison de l'ajout de la ruelle Avenue Richardson entre les rues Richardson et Jolicoeur. Cette ruelle a été oublié lors de la rédaction de l'appel d'offre. Elle a toujours été déblayée, ce n'est donc pas une nouvelle ruelle à entretenir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 17 19 0265 (11 septembre 2017) - Octroyer un contrat pour le déblaiement de la neige des stationnements municipaux et ruelles du secteur 4 à la firme Pépinière et paysagiste Marina inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 41 940,14\$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16281

DESCRIPTION

Les travaux incluent le déblaiement de la ruelle Richardson située à l'est de la rue Richardson entre St Jacques et des Érables.

JUSTIFICATION

Nous avons ajouté au contrat la ruelle Avenue Richardson entre les rues Richardson et Jolicoeur, superficie de 316 mètres carré. Cette ruelle a été oublié dans la rédaction de l'appel d'offre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BABIN
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

Le : 2017-11-29



Dossier # : 1173550014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 40 000 \$ dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Saint-Pierre

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE;
D'octroyer une contribution financière au montant de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2017-2018;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-18 15:38

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173550014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 40 000 \$ dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Saint-Pierre

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

C'est dans ce cadre que depuis 2012 la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont convenu d'une entente afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée à Montréal. En septembre 2017, le conseil municipal approuvait une entente triennale de 1,5 M\$ visant à poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, via le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

Un montant additionnel de 40 000 \$ est donc accordé à chaque RUI dans la réalisation de son plan d'action. Cet ajout vient bonifier le montant de 96 151 \$ accordé en avril 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1238 Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant

En 2005 : CA 40.007 (sommaire 105233012)
En 2006 : CA 20 05 (sommaire 1063550007)
En 2007 : CA 07 19 0411 (sommaire 1073550005)
En 2008 : CA 08 19 0246 (sommaire 1082351004)
En 2009 : CA 09 19 0106 (sommaire 1092351002)
En 2010 : CA 10 19 0113 (sommaire 1105303002)
En 2011 : CA 11 19 0201 (sommaire 1115303009)
En 2012 : CA 12 19 0173 (sommaire 1125303010)
En 2013 : CA 13 19 0103 (sommaire 1135303007)
En 2014 : CA 14 19 0076 (sommaire 1145303002)
En 2015 : CA 15 19 0120 (sommaire 1155303007)
En 2016 : CA 16 19 0114 (sommaire 1163550002)
CA 16 19 0338 (sommaire 1163550005)
En 2017 : CA 17 19 0111 (sommaire 1173550004)

DESCRIPTION

Soutenir les orientations 2 et 4 du plan stratégique 2016-2020 / Orientation 2 - Faire du réaménagement de l'échangeur Saint-Pierre un véritable projet de revitalisation dans l'optique de désenclaver le secteur et augmenter le sentiment de sécurité et Orientation 4 - Impliquer et engager les citoyens de Saint-Pierre dans le cadre d'une gamme diverse d'activités et d'événements culturels, sociaux et sportifs avec un accent sur la jeunesse (caserne des jeunes).

JUSTIFICATION

Ce projet est complémentaire à plusieurs initiatives de lutte à la pauvreté et s'inscrit en continuité avec la démarche d'intervention territoriale poursuivie par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal.

Organisme : Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre

No fournisseur : 144642

Montant octroyé : 40 000 \$

Imputation budgétaire :

2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.099010.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

À court terme : Maintenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens autour de la démarche.

À long terme: Améliorer à la fois les conditions de vie de la population et le cadre physique

de la zone ciblée dans une optique de changement durable et développer un sentiment d'appartenance et d'engagement à l'égard du quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les actions financées se situent entre le 25 septembre 2017 et le 25 septembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Salwa MAJOUJI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2017-12-14



Dossier # : 1173948007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE DE LACHINE, pour les années 2018 à 2020 et octroi d'une contribution financière annuelle au montant de 105 000 \$ pour la réalisation de l'événement Festival de théâtre de rue de Lachine

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE DE LACHINE pour les années 2018, 2019 et 2020;
D'octroyer une contribution financière annuelle maximale de 105 000 \$, taxes incluses si applicables, pour la réalisation de l'événement Festival de théâtre de rue de Lachine;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-20 07:45

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173948007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE DE LACHINE, pour les années 2018 à 2020 et octroi d'une contribution financière annuelle au montant de 105 000 \$ pour la réalisation de l'événement Festival de théâtre de rue de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le Conseil d'arrondissement d'autoriser la signature de l'entente de trois (3) ans (2018, 2019 et 2020) avec le Festival de théâtre de rue.
Vous trouverez ci-joint, les documents suivants:

- Lettres patentes
- Déclaration annuelle
- Preuve d'assurances
- Bilan 2017
- Objectifs 2018 et programmation préliminaire
- États financiers audités au 31 août 2016 (Les états financiers de 2017 sont à venir)
- Prévision budgétaires 2018
- Convention de contribution financière
- Procès verbal de l'assemblée annuelle du 14 novembre 2017
- Résolution autorisant la signature de la convention

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 190009 Festival de théâtre de rue de Lachine - Subvention 2017

CA16 19 0013 Festival de théâtre de rue de Lachine - Subvention 2016

CA15 190065 Approuver et autoriser la signature de du protocole d'entente de deux ans (2016 et 2017) avec le Festival de théâtre de rue

CA15 19 0004 autorisant le paiement de la subvention 2015.

CA14 19 0014 autorisant le paiement de la subvention 2014.

CA12 19 0373 Approuver et autoriser la signature du protocole d'entente triennal (2013, 2014 et 2015) avec le Festival de théâtre de rue de Lachine.

CA11 19 0003 autorisant le paiement de la subvention 2011.

CA10 19 0007 autorisant le paiement de la subvention 2010.

CA09 19 0005 autorisant le paiement de la subvention 2009.

CA08 19 0040 autorisant le paiement de la subvention 2008.

CA07 190418 Autoriser la signature de l'entente entre l'Arrondissement de Lachine et le Festival de théâtre de rue de Lachine.

CA07 19 0349 (20 août 2007) abrogée par la résolution CA07 19 0418 (9 octobre 2007), modifiée par la résolution CA09 19 0552 (9 février 2009) et la résolution CA09 19 0439 (28 septembre 2009).

DESCRIPTION

Le Festival de théâtre de rue est présenté à Lachine depuis 2008. Plus de 225 000 spectateurs ont assisté à l'événement au cours des dix dernières années. La prochaine édition est prévue les 23, 24 et 25 août 2018.

En plus des clauses habituelles prévues au protocole, l'arrondissement demande cette année à l'organisme :

- d'impliquer la communauté de Lachine dans les trois prochaines éditions du Festival;
- de déposer un plan de communication;
- de développer une programmation s'adressant à toutes les clientèles, notamment les familles;
- d'obtenir des revenus additionnels d'au moins 120 000 \$ annuellement, en sus de la participation financière annuelle de l'arrondissement.

Tel que prévu à la convention, la contribution financière sera versée conditionnellement à la transmission des états financiers vérifiés au bureau du Vérificateur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 107.9 de la Loi des Cités et villes.

JUSTIFICATION

Le Festival de théâtre de rue est un événement original qui permet à l'arrondissement de Lachine de se démarquer dans l'offre culturelle montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente prévoit le versement d'une contribution financière annuelle de 105 000 \$ ainsi qu'une contribution en service d'une valeur approximative de 50 000 \$.

La contribution financière est déjà prévue au budget de fonctionnement.

La demande d'achat sera faite en janvier 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-19

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1177436009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de projets faisant partie du réseau artériel, identifiés au sommaire décisionnel, conformément au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), et ce, dans le cadre du Programme de réfection routière 2018

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de projets faisant partie du réseau routier artériel, identifiés au sommaire décisionnel, conformément au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), et ce, dans le cadre du Programme de réfection routière 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 12:08

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177436009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de projets faisant partie du réseau artériel, identifiés au sommaire décisionnel, conformément au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), et ce, dans le cadre du Programme de réfection routière 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réforme sur le financement des arrondissements, le réseau de voirie artériel a été complètement revu. Il a été établi que les travaux prévus sur les rues locales devenues artérielles seraient financés par la Ville centre et pourraient être gérés par les arrondissements. Pour ce faire, le conseil d'arrondissement de Lachine doit offrir au conseil municipal de la Ville, en vertu de l'article 85 de la charte, de prendre en charge la réalisation de certains projets.

Ces projets sont de deux catégories:

Catégorie 1 - Reconstruction complète des infrastructures (égout, aqueduc, chaussée), deux projets font partie de cette catégorie :

- 10e Avenue entre les rues William-McDonald et Saint-Antoine;
- 25e Avenue entre la rue Saint-Antoine et la 24e Avenue.

Les plans préliminaires de ces deux projets sont en cours de préparation par la firme Axor Experts Conseils.

Catégorie 2 - Reconstruction ou pulvo-stabilisation de la chaussée, deux projets font partie de cette catégorie :

- Le boulevard Montréal-Toronto entre la 1ère Avenue et l'extrémité Ouest;
- La rue Boyer entre les rues Des Érables et Saint-Jacques.

Les rues visées appartiennent au réseau artériel de la ville de Montréal. En vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal et du Règlement numéro 02-003-1, il est nécessaire de demander l'autorisation au conseil municipal afin que l'arrondissement puisse procéder à la réalisation des travaux sur les rues faisant partie du réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 (Décembre 2016) – Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine planifie des travaux de construction en 2018. Étant donné que plusieurs tronçons des projets planifiés font partie du réseau artériel, l'arrondissement de Lachine offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte, de prendre en charge la réalisation de ces projets, tel que recommandé dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements.

L'appel d'offres public pour l'exécution des travaux sera lancé par l'arrondissement de Lachine.

Le présent dossier porte sur l'acceptation des offres émanant d'un arrondissement de prendre en charge la réalisation de projet, qui appartient au réseau artériel de la Ville.

Les activités du projet à transférer à l'arrondissement de Lachine sont:

- Gestion des mandats des services professionnels (plans et devis et surveillance des travaux);
- L'octroi du contrat de construction;
- La planification, l'organisation, la coordination et le contrôle des travaux;
- Toutes les activités connexes nécessaires à la réalisation du projet.

La coordination des expertises municipales et externes requises sera entièrement assumée par l'arrondissement de Lachine qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services. En réponse à l'offre de l'arrondissement de Lachine et afin de rendre la prise en charge du projet possible, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et l'arrondissement de Lachine devront collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation des travaux de ces projets.

Finalement, l'arrondissement de Lachine procédera avec un sommaire décisionnel d'octroi de contrat de réalisation du projet, une fois que l'autorisation de lancement de l'appel d'offres sera approuvée par les autorités compétentes.

L'enveloppe budgétaire pour la réalisation des travaux susmentionnés proviendra de la Ville-centre.

JUSTIFICATION

Vu l'état précaire de la voirie et des infrastructures à l'arrondissement de Lachine, ces travaux sont jugés essentiels d'être réalisés. Le SIVT ne dispose pas des ressources internes pour concevoir et réaliser ces projets à court terme.

L'arrondissement se conforme donc, aux modalités prévues pour les travaux sur le réseau de voirie artériel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Catégorie 1: Le financement sera partagé entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGRSE) et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports

(SIVT).

Catégorie 2: Ces travaux de réfection routière seront financés à 100 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans une pratique de gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau dans les projets de la catégorie 1 (débit et pression au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout et de l'aqueduc de la part de la Direction des travaux publics de Lachine.

De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement de Lachine s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels. De plus, les projets de la catégorie 2, vont assurer une chaussée adéquate et sécuritaire pour les usagers de la route ainsi que les piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens riverains de ces projets ainsi que les services de la STM, des écoles, des églises et toutes les institutions voisinant seront informés avant le début des travaux, de la nature et de la durée du projet, via un avis aux résidents ainsi qu'une collaboration étroite durant les étapes de conception.

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Préparation d'un sommaire délégué pour l'autorisation du lancement de l'appel d'offres
En vertu du Règlement de délégation numéro RCE02-004, le directeur des transports, M. Benoit Champagne, est habilité à autoriser le lancement des appels d'offres pour des travaux pris en charge par les arrondissements dans des rues du réseau artériel. La préparation du sommaire décisionnel délégué est sous la responsabilité de l'arrondissement et une demande d'intervention doit être adressée à M. Jean Carrier, chef de la division gestion d'actifs.

2) Signature du sommaire par le directeur des transports

Suite à l'intervention favorable basée principalement sur les recommandations du comité de validation des aménagements, le directeur des transports est en mesure de signer l'autorisation du lancement de l'appel d'offres.

3) Lancement de l'appel d'offres

L'arrondissement procède au processus visant l'octroi du contrat de réalisation des travaux.

4) Préparation d'un sommaire décisionnel pour l'octroi du contrat

L'arrondissement prépare un sommaire décisionnel pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Lorsque le sommaire décisionnel est endossé, une demande à titre de partie prenante est transmise à M. Jean Carrier, chef de la division gestion d'actifs et une demande d'intervention est transmise à Mme Julie Rainville du Service des finances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs. Il est à noter, que conformément aux règlements en vigueur, les cahiers des charges pour la réalisation de ces projets feront mention, de manière explicite, à l'ensemble des soumissionnaires, des clauses administratives générales en prévention de la collusion et de la fraude afin de pouvoir favoriser la transparence.

Ces contrats respectent au meilleur de nos connaissances les encadrements suivants :

- La gestion des contingences et des incidences;
- La gestion contractuelle des contrats incluant les conditions d'hiver;
- La loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction;
- Les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat;
- Le respect des clauses contractuelles en matière de la santé et de sécurité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 19 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Directeur travaux publics par intérim

Le : 2017-12-18



Dossier # : 1177626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	
Objet :	Autorisation de déposer le projet de réfection de l'aréna Martin-Lapointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

D'autoriser le dépôt du projet de réfection de l'aréna Martin-Lapointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-20 14:29

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	
Objet :	Autorisation de déposer le projet de réfection de l'aréna Martin-Lapointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2017, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a annoncé un appel de projets pour son programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

La Ville de Montréal déposera un projet dans le cadre de ce programme pour obtenir des fonds pour le financement du projet de réfection de l'aréna Martin-Lapointe, afin de réduire sa contribution financière qui représentera 20% des coûts totaux de l'arrondissement à ce projet, évaluer à 1,750,000.00\$ (total du projet 8,750,000.00 \$).

Voici un aperçu du Programme :

- Enveloppe de 100 M\$ pour tout le Québec;
- Toute proportion gardée en termes de population, l'aide financière allouée à des projets de la Ville de Montréal pourrait être de 21 M\$;
- Base de financement : 50 % du coût admissible jusqu'à concurrence de 7,5 M\$ par projet;
- Appui requis du comité exécutif de la Ville pour tous les projets montréalais (en plus d'une résolution du conseil d'arrondissement pour les projets d'arrondissement et d'une résolution du CA de l'organisme et une résolution du conseil d'arrondissement pour les projets de tiers);
- Échéance pour la fin des travaux : deux ans suivant la date de l'autorisation finale émise par le ministère.

Comme pour la phase III, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a élaboré une stratégie municipale ayant pour objectifs d'être le plus efficace possible, de maximiser l'aide financière allouée à la Ville par le MÉES et d'augmenter le soutien financier municipal pour les projets des arrondissements. Les critères de sélection des projets sont les suivants :

1. Projets déjà financés par la Ville de Montréal dans le cadre de programmes municipaux en immobilisation ou projets des arrondissements pour lesquels les concepts fonctionnels et techniques et les estimations détaillées sont complétés.

2. Projets en lien avec les orientations et les plans directeurs de la Ville de Montréal
3. Projets dont la réalisation des travaux est prévue entre 2018 et 2020
4. Projets d'un minimum de 1 M\$

Cette stratégie vise à maximiser les réponses positives du MÉES et les soutiens financiers pour des projets montréalais ciblés, faisant déjà partie des programmes d'aide municipaux. Par souci d'efficacité et de cohérence avec les plans directeurs, les projets déjà soumis par les arrondissements dans le cadre d'un programme de soutien de la Ville de Montréal seront déposés au ministère par le SDSS en collaboration avec les demandeurs.

Une résolution du CE est nécessaire pour le dépôt des demandes de subventions auprès du MÉES. Le sommaire décisionnel sera préparé par le Service de la diversité sociale et des sports et nécessitera l'approbation des arrondissements concernés.

La date limite de dépôt fixée par le MÉES est le 23 février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1327 (9 août 2017) - Le conseil exécutif accorde un contrat de services professionnels aux firmes Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (3130) de l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires.

CA17 19 0029 (13 février 2017) - Le conseil d'arrondissement a adhéré au programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Martin-Lapointe et a accepté l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 (25 janvier 2012) - Le comité exécutif a approuvé les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, notamment la description des travaux admissibles.

CM11 0655 (23 août 2011) - Le conseil municipal a approuvé l'offre de service entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et les arrondissements concernés relativement à la gestion globale de projets de mise à niveau de leur aréna afin de respecter l'échéancier au Programme prévu à cet effet, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE10 1137 (7 juillet 2010) - Le comité exécutif adoptait le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars, vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air.

Par ce soutien financier, le Ministère souhaite :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;

- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air.

Clientèle

Une demande de soutien peut être faite par une coopérative, un OBNL, un organisme municipal ou un organisme scolaire qui :

- est propriétaire;
- démontre sa capacité à assurer l'exploitation et le maintien en bon état de l'installation, du sentier ou du site de pratique d'activités de plein air faisant l'objet de la demande, et ce, pendant une période d'au moins dix (10) ans suivant la réalisation du projet.

Admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants (veuillez consulter les règles et les normes du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour plus de détails) :

- le demandeur doit être un organisme admissible (voir chapitre II);
- l'installation et les travaux doivent être admissibles (voir chapitres III et IV);
- le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande (voir chapitre V);
- l'aide demandée ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 7,5 millions de dollars (voir chapitre IX);
- le cumul de l'aide gouvernementale doit être inférieur ou égal à 50 % du coût total du projet (75 % pour l'Administration régionale Kativik, les villages nordiques, les commissions scolaires et les cégeps) (voir chapitre IX).

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de remplacer et de mettre aux normes le système de réfrigération de l'aréna Martin-Lapointe, actuellement à l'amoniac, afin d'en augmenter la sécurité et de le rendre conforme aux systèmes normalisés de la Ville de Montréal. L'aréna Martin-Lapointe est pratiquement en fin de vie utile et cette mise aux normes est essentielle afin de maintenir l'offre de services aux citoyens.

Par ailleurs, les travaux admissibles vont au-delà du remplacement des systèmes de réfrigération. La décision d'inclure des travaux majeurs de correction du déficit d'entretien aux travaux admissibles a été prise par souci d'efficacité afin de minimiser les fermetures d'aréna et de réduire les coûts associés à la mise aux normes par les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Toute subvention reçue dans le cadre de ce programme du MÉES sera partagée avec la Ville centre au prorata des investissements relatifs à chacune des instances. Ainsi, l'obtention d'une subvention permettra à l'arrondissement de Lachine de réduire sa contribution financière qui représentera 20% des coûts totaux de l'arrondissement à ce projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe vise le remplacement du système de réfrigération existant afin d'en augmenter la sécurité et de le rendre conforme aux systèmes normalisés acceptés par la Ville de Montréal.

Par ailleurs, les projets réalisés dans le cadre de ce programme visent la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux de la Ville de Montréal. Finalement, les projets incluent également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, telle que l'utilisation de récupération de chaleur pour le chauffage, l'eau chaude domestique, l'éclairage moins énergivore, l'ajout d'une toile réfléchissante à faible émissivité, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes permettra de :

- Maintenir en activité l'aréna;
- Préserver l'offre de service en sports de glace aux Montréalais;
- Assurer la préservation de l'actif;
- Améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité de l'aréna;
- Dégager des économies d'énergie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce sommaire décisionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le dépôt des projets sera adopté par le comité exécutif du 14 février 2018. La date limite de dépôt fixée par le MÉES est le 23 février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et des sports
Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Michel LAROCHE, 20 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-19

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1173479012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 1 635 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 1 635 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

Organisme Montant

Commission sportive du Lac St-Louis 1 000 \$
 Cercle de fermières Lachine 80 \$
 Club de l'Âge d'Or (Le Soleil de Lachine) 185 \$
 Club de l'Âge d'Or de Saint-Pierre 85 \$
 Club de l'Âge d'Or des Saints-Anges de Lachine 125 \$
 Association des résidents de l'Édifice John Patterson 160 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-20 16:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
 Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1173479012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 1 635 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 1 635 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1173547014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2017 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2017

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-20 14:28

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173547014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2017 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2017, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1er au 30 novembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.
Amendements :

- Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;
- Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;
- Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;
- Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;
- Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre listes pour approbation, soit une liste des achats par carte de crédit pour le mois d'octobre 2017, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour la période du 1er au 30 novembre 2017 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois d'octobre 2017.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois de novembre 2017.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation du mois de novembre 2017.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er au 30 novembre 2017. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-20

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1177751003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro E-2789 autorisant un emprunt de 1 925 700 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière

D'adopter le Règlement numéro E-2789 autorisant un emprunt de 1 925 700 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-18 07:26

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177751003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro E-2789 autorisant un emprunt de 1 925 700 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'Arrondissement.

Le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 925 700 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures attenantes à la voirie, tel que bordures et trottoirs de béton, fondation de chaussées et pavage, d'éclairage routier et de signalisation qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie de ce règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 19 0294 en date du 4 décembre 2017 (sommaire décisionnel numéro 1177751002) - Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2018, 2019 et 2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 925 700 \$ afin de faire les travaux routiers, d'éclairage et de signalisation.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 925 700 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 925 700 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réfection routière: 55717

Investissements nets : 1 925 700 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 925 700 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté à une séance du conseil d'arrondissement postérieure à l'adoption du PTI 2018-2019-2020 par le conseil municipal.

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement
2. Adoption du règlement
3. Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BOYER
Agent de gestion - Ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1177751004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro E-2790 autorisant un emprunt de 700 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens

D'adopter le Règlement numéro E-2790 autorisant un emprunt de 700 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-18 07:26

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177751004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro E-2790 autorisant un emprunt de 700 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'Arrondissement.

Le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens sur le territoire de l'arrondissement de Lachine qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie de ce règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 19 0294 en date du 4 décembre 2017 (sommaire décisionnel numéro 1177751002) - Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2018, 2019 et 2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 700 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 700 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réaménagement de parcs anciens: 32517

Investissements nets : 700 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 700 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté à une séance du conseil d'arrondissement postérieure à l'adoption du PTI 2018-2019-2020 par le conseil municipal.

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement
2. Adoption du règlement
3. Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BOYER
Agent de gestion - Ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1177751005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux

D'adopter le Règlement numéro E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-18 07:25

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177751005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt E-2791 autorisant un emprunt de 1 051 300 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'Arrondissement.

Le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 051 300 \$ pour des travaux de protection de bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie de ce règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA17 19 0294 en date du 4 décembre 2017 (sommaire décisionnel numéro 1177751002) - Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2018, 2019 et 2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 051 300 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 051 300 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 051 300 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Programme de protection des bâtiments municipaux: 42517

Investissements nets : 1 051 300 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 051 300 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté à une séance du conseil d'arrondissement postérieure à l'adoption du PTI 2018-2019-2020 par le conseil municipal.

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement
2. Adoption du règlement
3. Tenue du registre
4. Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
5. Prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BOYER
Agent de gestion - Ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1177536008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 5 décembre 2017

D'approuver les recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 5 décembre 2017.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 12:07

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177536008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 5 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de circulation de l'arrondissement de Lachine a tenu une réunion statutaire le 5 décembre 2017 afin d'analyser les diverses demandes reçues des citoyens depuis la dernière réunion en matière de circulation de stationnement. À la suite de cette rencontre, le comité propose ses recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 190317 (4 décembre 2017)** - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 24 octobre 2017
- CA17 190241 (7 août 2017)** - Circulation - Obligation de circuler à sens unique sur la 36^e Avenue en direction nord depuis la rue Anatole-Carignan
- CA17 190201 (19 juin 2017)** - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 6 juin 2017
- CA17 190164 (8 mai 2017)** - Approuver les recommandations émises par le comité de circulation lors de la réunion du 11 avril 2017 (arrondissement de Lachine)
- CA17 190083 (13 mars 2017)** - Approuver deux modifications en matière de circulation sur le territoire de l'arrondissement de Lachine
- CA17 190042 (13 février 2017)** - Approuver les recommandations émises par le comité de circulation lors de la réunion du 18 janvier 2017
- CA16 190397 (5 décembre 2016)** - Autoriser un stationnement réservé pour personne handicapée devant l'immeuble 679, 7e Avenue
- CA16 190406 (5 décembre 2016)** - Comité de circulation - Recommandations du 25 octobre 2016
- CA16 190357 (7 novembre 2016)** - Approuver les recommandations du Comité de circulation relatives au stationnement et à la circulation, suite à la rencontre du 22 juin 2016

DESCRIPTION

Les décisions attendues du conseil pour donner suite aux recommandations du comité sont les suivantes:

Approuver les recommandations du comité pour les demandes suivantes:

- Réserver un espace de stationnement aux détenteurs d'une vignette de personne handicapée devant l'immeuble sise au 635, 6^e Avenue;
- Réserver un espace de stationnement aux détenteurs d'une vignette de personne handicapée devant l'immeuble sise au 960-962, 11^e Avenue;
- D'installer un panneau d'interdiction de stationnement sur le poteau se trouvant sur la 19e Avenue, à l'intersection avec la rue Piché, tel qu'illustré au compte-rendu;
- D'installer un panneau d'interdiction de stationnement sur le côté sud de la rue Saint-Louis, 5 m en amont de l'arrêt à la 12e Avenue;
- D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement afin de dégager la traverse à mi-bloc sur la 12e Avenue, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Saint-Joseph;
- De supprimer, du plan de marquage 2018, le marquage non conforme de deux corridors piétons et d'une traverse, se trouvant à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et la 19e Avenue;
- D'enlever les panneaux réservant des espaces pour les taxi sur la 44e Avenue, au nord de la rue Broadway.

Demander des vérifications ou reporter les décisions suivantes:

- Des vérifications des zones scolaires des écoles Jardins-des-Saints-Anges et le Collège Saint-Anne par le PDQ8 et les travaux publics.

Refuser les demandes suivantes:

- Refuser la demande d'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue Victoria et 18e Avenue;
- Refuser la demande d'allonger le temps de stationnement devant le 560, boulevard Saint-Joseph.

JUSTIFICATION

Le présent dossier contient les recommandations du comité devant être approuvées par le conseil d'arrondissement afin d'améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes dans les rues de l'arrondissement.

L'adoption et l'application des normes relatives au contrôle de la circulation et stationnement sur rue, tant sur les rues locales qu'artérielles relèvent du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier assure une amélioration de la qualité de vie des résidents par des mesures d'apaisement de la circulation et des alternatives concernant le stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Notamment:

- Lois sur les compétences municipales (RLRQ, c.47.1);
- Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), article 130 sur la compétence en voirie locale;
- Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
- Délégation aux fonctionnaires (RCA-08-199002);
- Règlement portant sur la circulation (R-2404-15) de la Ville de Lachine;
- Code de la sécurité routière (C-24.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Directeur par intérim - Travaux publics

Le : 2017-12-21

**Dossier # : 1176470078**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de développement résidentiel sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec (11-99, rue Provost)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 23 novembre et des 1^{er} et 5 décembre 2017, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à la réalisation d'un projet de développement résidentiel sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec (11-99, rue Provost), ayant pour effet :

- De permettre un ratio de 50 % de cases de stationnement de petites dimensions, et ce, bien que le Règlement prévoie, dans une aire de stationnement de plus de vingt (20) véhicules où le stationnement se fait à angle droit, un ratio maximum de 20 % de cases de stationnement de 2,2 mètres de largeur et de 4,9 mètres de longueur;
- De permettre une pente de 17 %, et ce, bien que le Règlement prévoie que la pente de la partie extérieure d'un accès menant à une case de stationnement intérieure ne doit pas excéder une pente moyenne maximale de 12 %, calculée à partir de la limite de propriété;
- De permettre, pour un nouveau bâtiment, l'implantation du garage souterrain à moins de 30 centimètres de la ligne de lot, et ce, bien que le Règlement prévoie qu'une construction souterraine et non apparente servant de stationnement est permise dans la cour latérale à condition que, lorsque située dans les cours latérales, cette construction soit implantée à une distance minimum de 30 centimètres de la ligne de terrain.

Et ce, à la condition suivante :

Qu'une dalle chauffante soit prévue pour l'allée de circulation menant au stationnement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 20:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176470078

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de développement résidentiel sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec (11-99, rue Provost)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :

- un ratio de 50 % de cases de stationnement de petites dimensions;
- une pente de 17 % pour l'allée de circulation menant au stationnement;
- un empiètement des escaliers dans les cours latérales,

pour un développement résidentiel situé sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 7 août 2017 - Résolution : CA17 19 0250 - Sommaire décisionnel 1176470049 - PIIA - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

Séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 - Résolution : CA15 19 0234 - Sommaire décisionnel 1156470049 - Dérogation mineure - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

Séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 - Résolution : CA15 19 0235 - Sommaire décisionnel 1156470050 - PIIA - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

DESCRIPTION

Le parti de remplacer le garage souterrain fermé par une structure ouverte pour le projet résidentiel Agora 24 (anciennement Miss Brown) ont donné lieu à des modifications imposées par le comité des mesures différentes qui ont apporté leur lot de changements au niveau de l'aménagement du stationnement souterrain. En effet, le positionnement des piliers soutenant la dalle diminue les dimensions de la moitié des cases fournies et plus exactement 11 d'entre elles.

Par ailleurs, lors de l'excavation, le roc a été atteint à une profondeur non anticipée. Cet imprévu a contraint les constructeurs à modifier les hauteurs et les pentes de cet espace, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la pente menant au garage.

Enfin, lors de la modification du concept, des ouvertures latérales ont été imposées par la

Division de la planification urbaine. Celles-ci sont situées au niveau des escaliers latéraux.

Lors de la première proposition, qui prévoyait une structure fermée pour le garage, les escaliers étaient indépendants du reste de la structure et ne devaient respecter aucune marge puisque la grille des normes d'implantation n'en prévoit aucune.

Suite aux modifications et aux ouvertures imposées de chaque côté de l'immeuble, les escaliers font désormais partie intégrante du sous-sol et ne respectent donc plus les 30 centimètres réglementaires exigés pour une structure souterraine destinée à des fins de stationnement.

Afin de poursuivre la construction de l'immeuble, le requérant soumet une demande de dérogation mineure pour ces trois (3) éléments.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1176470079

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de développement résidentiel sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec (11-99, rue Provost)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 23 novembre et des 1^{er} et 5 décembre 2017 accompagnant une demande de permis de construction pour un développement résidentiel sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec (11-99, rue Provost).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 20:56

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176470079

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de développement résidentiel sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920 du cadastre du Québec (11-99, rue Provost)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la réalisation d'un développement résidentiel situé sur les lots portant les numéros 1 705 919 et 1 705 920, du cadastre du Québec (11-99, rue Provost).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 7 août 2017 - Résolution : CA17 19 0250 - Sommaire décisionnel 1176470049 - PIIA - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

Séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 - Résolution : CA15 19 0234 - Sommaire décisionnel 1156470049 - Dérogation mineure - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

Séance ordinaire du lundi 6 juillet 2015 - Résolution : CA15 19 0235 - Sommaire décisionnel 1156470050 - PIIA - Immeuble situé aux 15-67, rue Provost (lots numéros 1 705 919 et 1 705 920)

DESCRIPTION

Suite à l'approbation des modifications proposées l'été dernier pour le projet Agora 24 (anciennement Miss Brown), et principalement le garage ouvert, le dossier a été soumis à la Division de la planification urbaine de la Ville de Montréal pour une demande de mesure différente ayant pour objet la superficie du vitrage en façade arrière de la seconde rangée de maisons de ville ainsi que la nécessité ou pas d'installer des gicleurs dans le garage souterrain.

Après analyse, la Division de la planification urbaine a imposé certaines modifications au projet, à savoir :

- La suppression des fenêtres de la mezzanine de la seconde rangée de maisons en rangées;
- La suppression des colonnes de briques séparant les baies vitrées de la façade arrière du rez-de-chaussée;

- La reconfiguration de la plate-forme par la création d'une ouverture qui sera entourée d'une clôture en bois.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN

Le : 2017-12-20

Conseillère en aménagement

Directeur



Dossier # : 1176470069

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur en façade avant pour le bâtiment situé au 135, rue Provost

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 25 octobre 2017 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade avant du bâtiment situé au 135, rue Provost.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 14:24

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1176470069**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur en façade avant pour le bâtiment situé au 135, rue Provost

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement extérieur sur la façade avant du bâtiment sis au 135, rue Provost.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Suite à l'effondrement d'une partie de la façade principale du bâtiment sur la rue Provost, le Service Incendie a contraint le propriétaire à démonter l'ensemble du revêtement extérieur qui constituait un danger pour les usagers de l'artère.

Le requérant s'est présenté à l'arrondissement afin de déposer une demande de permis pour le remplacement du revêtement extérieur. Il propose à cet effet de recouvrir l'ensemble de la façade avant d'une brique d'argile rouge, du modèle « Champlain », de la compagnie Forterra.

Le requérant a également précisé que les travaux ne seront effectués qu'au printemps.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-19



Dossier # : 1176470070

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de changement de couleur de la marquise en façade avant du bâtiment situé au 301, rue Saint-Jacques

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 22 et 30 novembre 2017 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le changement de couleur de la marquise en façade avant du bâtiment situé au 301, rue Saint-Jacques.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 14:24

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1176470070**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de changement de couleur de la marquise en façade avant du bâtiment situé au 301, rue Saint-Jacques

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le changement de la couleur de la marquise en façade avant du bâtiment sis au 301, rue Saint-Jacques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'acquisition récente d'Ultramar et de sa chaîne de dépanneur « Le Dépanneur du Coin » par Alimentation Couche-Tard, une campagne de transformation de l'affichage a été entamée depuis le début de l'année 2017 et touche les stations-service de Lachine.

Ainsi, le Dépanneur du Coin de Saint-Pierre laisse place à un nouveau Couche-Tard avec ses nouvelles couleurs. La transformation implique donc le remplacement de l'enseigne apposée sur la façade du bâtiment ainsi qu'une nouvelle couleur pour la marquise surmontant l'entrée de celui-ci qui sera désormais de couleur beige.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-19



Dossier # : 1176470071

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de changement de couleur de la marquise en façade avant du bâtiment situé au 915, rue Provost

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 10 et 30 novembre 2017 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le changement de couleur de la marquise en façade avant du bâtiment situé au 915, rue Provost.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 14:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1176470071**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de changement de couleur de la marquise en façade avant du bâtiment situé au 915, rue Provost

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le changement de la couleur de la marquise en façade avant du bâtiment sis au 915, rue Provost.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

« Couche-Tard » s'installe sur la rue Provost et impose ses nouvelles couleurs. Ainsi, l'affichage de la nouvelle bannière s'accompagne du changement de la couleur de la marquise.

Le bleu du Ultramar sera donc remplacé par une couleur beige sur cette partie de l'immeuble destinée à accueillir l'enseigne.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-19



Dossier # : 1176470072

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur et de transformation des façades avant et latérales du bâtiment situé au 325, rue Norman

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 20 et 24 octobre 2017 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur et la transformation des façades avant et latérales du bâtiment situé au 325, rue Norman.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 14:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1176470072**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de remplacement du revêtement extérieur et de transformation des façades avant et latérales du bâtiment situé au 325, rue Norman

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement extérieur et de la transformation du bâtiment sis au 325, rue Norman.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La propriété située sur la rue Norman accueillera de nouveaux occupants avant la fin de l'année. À cette fin, le propriétaire des lieux souhaiterait rénover l'enveloppe de l'immeuble. Il a ainsi opté pour un revêtement en tôle corruguée, dans deux (2) tons de gris. On retrouve la couleur la plus claire dans les encadrements extérieurs des fenêtres.

L'entrée principale sera définie par le revêtement gris fusain et surmontée d'une marquise dans le même matériau. Le sas de l'entrée secondaire sera supprimé et la porte remplacée par une nouvelle en acier de couleur gris fusain.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1176470073

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1865, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 9 novembre et du 5 décembre 2017 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation du bâtiment situé au 1865, rue Notre-Dame.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 20:58

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176470073

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1865, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation du bâtiment sis au 1865, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Marché public a trouvé un nouvel occupant suite au départ de la fromagerie Atwater. Le « Marché Angus » souhaite s'installer avant les fêtes pour proposer ses produits aux Lachinois. Afin d'accélérer son établissement, un permis d'aménagement intérieur a été délivré récemment.

Les interventions extérieures feront, pour leur part, l'objet d'un certificat d'autorisation distinct suite à l'approbation du PIIA. Celles-ci visent principalement les éléments suivants :

- La modification des ouvertures

Actuellement, une porte à double battants interrompt la série de portes de garage le long de la rue Notre-Dame. La porte sera ainsi déplacée sur la rue Piché et remplacée par une porte de garage identique à l'existant.

- L'écran au toit

Afin de dissimuler les appareils mécaniques qu'il va placer sur le toit, le requérant a opté pour un panneau de fibrociment de couleur noir ou gris fusain afin de l'agencer au toit. Un second panneau est également prévu pour les appareils mécaniques existants afin de rendre le tout conforme.

Le requérant saisit l'occasion de sa nouvelle installation pour apporter des éléments d'entretien notamment la peinture de la bande bordant la toiture et le remplacement des luminaires extérieurs.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1176470074

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 2150, rue Onésime-Gagnon

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 22 novembre 2017 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de la partie administrative du bâtiment situé au 2150, rue Onésime-Gagnon.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 20:58

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1176470074**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 2150, rue Onésime-Gagnon

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la partie administrative du bâtiment sis au 2150, rue Onésime-Gagnon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La compagnie d'emballage Amcor réaménage ses locaux administratifs qui occupent le coin nord-ouest du bâtiment industriel. La reconfiguration de l'espace intérieur a dicté des modifications sur l'enveloppe extérieure, principalement des ouvertures sur les façades ouest (rue Onésime-Gagnon) et nord (rue Joseph-Dubreuil).

Pour ces nouvelles ouvertures, les concepteurs ont opté pour des fenêtres fixes, de même largeur que les ouvertures existantes lorsqu'elles occupent la même partie de la façade ainsi que pour un encadrement en aluminium afin de les agencer à l'existant.

Pour compléter le réaménagement, la compagnie prévoit aménager une terrasse extérieure, accessible autant de l'espace repas que de l'espace bureaux.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1176470075

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment situé au 1100, rue Courval

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 1^{er} décembre 2017 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment situé au 1100, rue Courval.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 20:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176470075

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment situé au 1100, rue Courval

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment sis au 1100, rue Courval.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un agrandissement de près de 800 mètres carrés est prévu pour l'expansion des activités d'Action Utility Québec Inc. occupant du 1100, rue Courval. L'ajout sera situé en cour arrière et comptera un seul étage équivalent à la hauteur des deux étages du bâtiment existant. Il en reprendra également la composition, soit de la brique rouge, modèle rouge velour de la compagnie Brompton sur les huit (8) premiers pieds et une tôle ondulée, couleur bleu héron de la compagnie Vickwest.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1176470076

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de reconstruction d'une partie du bâtiment situé au 925-975, avenue du Pacifique

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 10 et 30 novembre 2017 accompagnant une demande de permis de construction pour la reconstruction de la partie incendiée du bâtiment situé au 925-975, avenue du Pacifique.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 20:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1176470076**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de reconstruction d'une partie du bâtiment situé au 925-975, avenue du Pacifique

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la reconstruction d'une partie du bâtiment sis au 925-975, avenue du Pacifique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Suite à un incendie, les propriétaire de l'immeuble à l'étude souhaiteraient reconstruire. L'ajout reprendrait l'emprise, la hauteur et les matériaux de la partie incendiée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1176470077

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation et de transformation du bâtiment situé au 200, 25e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 22 novembre et du 4 décembre 2017 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la rénovation et la transformation du bâtiment situé au 200, 25^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 20:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176470077

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation et de transformation du bâtiment situé au 200, 25e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation et la rénovation du bâtiment sis au 200, 25e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Centre Évolution psychologie s'installe au 200, 25^e Avenue et offre une cure de rajeunissement au bâtiment.

Le revêtement de crépis sera ainsi réparé et repeint dans une couleur gris foncé. Il en va de même pour le contour en bois des fenêtres sur la rue Notre-Dame.

Le revêtement des lucarnes, les contours en bois de fenêtres de la façade avant ainsi que le profil du toit en mansarde prendront un ton gris-beige.

Les fenêtres des lucarnes seront remplacées à l'identique et l'ouverture en façade latérale gauche, obstruée par un climatiseur, sera agrandie pour accueillir une nouvelle fenêtre coulissante.

Une ouverture de la dimension de celles du rez-de-chaussée sera pratiquée sur la façade latérale droite pour accueillir une fenêtre fixe complétée d'un panneau de fibrociment blanc.

Au rez-de-chaussée, les murs du coin nord de la bâtisse seront reconstruits et accueilleront deux (2) nouvelles portes. Pour marquer plus fortement l'entrée, des panneaux de fibrociment blanc recouvriront le coin.

L'agrandissement en cour arrière accueillera, pour sa part, une terrasse sur le toit, entourée d'un muret en crépis, dans la même couleur que la peinture prévue pour les murs de façade.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1177204010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement d'un immeuble situé au 2530, rue Alphonse-Gariépy

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 26 octobre 2017 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé au 2530, rue Alphonse-Gariépy.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-03 20:56

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177204010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement d'un immeuble situé au 2530, rue Alphonse-Gariépy

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement en cour arrière, pour l'immeuble sis au 2530, rue Alphonse-Gariépy.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Après la présentation du projet de transformation visant notamment des travaux de rehaussement de la toiture, favorablement recommandé par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 14 mars 2017, les requérants soumettent une nouvelle proposition ayant trait à un agrandissement du bâtiment existant en cour arrière. Cet agrandissement consiste à permettre l'installation d'un conteneur d'entreposage d'encre adossé au mur arrière dans la partie des locaux occupés par la compagnie M'PLAST. Le conteneur a une largeur de 14 pieds, une longueur de 49 pieds et une hauteur de 9 pieds 10 pouces. Le conteneur sera déposé sur une dalle de béton placée à la même élévation que le plancher du bâtiment puisqu'il y aura un lien entre le conteneur et le bâtiment principal (atelier). D'autres travaux seront nécessaires :

- l'aménagement de la dalle de béton pour accueillir le conteneur;
- la création de portes et ouvertures dans le mur extérieur;
- l'installation d'une clôture au pourtour de cet agrandissement pour des raisons de sécurité;
- l'obturation de deux ouvertures existantes sur le mur arrière;
- la construction d'un nouvel escalier en acier galvanisé;
- l'installation d'une base de béton pour accueillir les appareils techniques (travaux non assujettis au PIIA).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1175900004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-20 14:28

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1175900004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir la liste de mouvement de personnel

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du Conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La liste en pièce jointe informe le Conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 21 novembre au 28 décembre 2017, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements.

JUSTIFICATION

Reddition de comptes

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie SABOURIN
Technicien(ne) en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2017-12-20



Dossier # : 1171658006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande au ministre de la Justice de désigner madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine, pour agir à titre de « célébrante compétente » pour célébrer des mariages et des unions civiles

De demander au ministre de la Justice du Québec de désigner madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de « célébrante compétente » pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-18 15:38

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1171658006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande au ministre de la Justice de désigner madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine, pour agir à titre de « célébrante compétente » pour célébrer des mariages et des unions civiles

CONTENU

CONTEXTE

Le Code civil du Québec (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19) permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou d'arrondissement et aux fonctionnaires municipaux qui en font la demande au ministère de la Justice du Québec, d'être désignés à titre de célébrants compétents de mariages et d'unions civiles. Cette désignation étant volontaire, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'une résolution afin d'autoriser ses membres intéressés à demander au ministre de la Justice du Québec d'être nommés célébrants compétents.

Le 8 juin 2016, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes* (RLRQ, 2016, chapitre 12). Cette loi a modifié certaines dispositions auxquelles sont assujettis les célébrants compétents, notamment une nouvelle obligation à l'effet d'obtenir l'autorisation du tribunal pour célébrer le mariage d'un mineur, au lieu d'obtenir le consentement parental.

D'autres modifications de cette loi entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018, soit :

- des dispositions afin d'améliorer l'efficacité de la publication préalable des avis relatifs à la célébration du mariage ou de l'union civile. À compter du 1^{er} janvier 2018, ces avis seront publiés gratuitement sur le site Internet du Directeur de l'état civil plutôt qu'au lieu du mariage et, s'il y a lieu, au palais de justice du district judiciaire où il sera célébré;
- la dispense de publication devra être accordée par le Directeur de l'état civil plutôt que par le célébrant;
- une modification concernant la transmission de la déclaration de mariage entrera en vigueur. La déclaration de mariage devra être transmise par le célébrant au Directeur de l'état civil, dans les 30 jours suivant la célébration. De même, lorsqu'il s'agit d'un époux mineur, le jugement autorisant la célébration du mariage doit être transmis au Directeur de l'état civil au plus tard lors de la transmission de la déclaration de mariage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour être nommés célébrants compétents, une résolution du conseil d'arrondissement doit être adressée au ministre de la Justice du Québec lui demandant de désigner les personnes susceptibles d'être déclarées habiles à exercer de telles fonctions. Par la suite, le Directeur de l'état civil devra attribuer un numéro d'identification unique à inscrire sur la déclaration de mariage ou d'union civile. Une fois nommé(e), le(la) célébrant(e) sera autorisé(e) à célébrer des mariages uniquement sur le territoire défini dans son acte de désignation et pour la durée de sa charge d' élu municipal.

JUSTIFICATION

Madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine, a manifesté l'intention d'être nommée « célébrante compétente » afin de célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les responsabilités afférentes à la nomination de la mairesse d'arrondissement à titre de « célébrante compétente » de mariages ou d'unions civiles n'incomberont, de quelque façon que ce soit, aux ressources matérielles, financières et humaines de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Code civil du Québec* (C.c.Q.) (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19).
Conforme aux règles sur la célébration du mariage civil ou l'union civile, chapitre CCQ, r. 3 (Code civil, a. 376).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-15

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et
services administratifs



Dossier # : 1177131009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération - Nomination de madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2017-12-20 14:33

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177131009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération - Nomination de madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des villes de Dorval, Dollard-Des-Ormeaux, Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Senneville, Baie-D'Urfée et de celui des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Lachine.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir de l'organisme existant CLD Développement économique ouest de l'île dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir un représentant élu de l'arrondissement de Lachine.

En ce sens, le conseil d'arrondissement de Lachine recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local - Développement économique ouest de l'île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 26 novembre 2015 -Résolution CG15 0723

DESCRIPTION

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement de Lachine pour siéger au conseil d'administration

de l'organisme de développement économique PME MTL West-Island, desservant le territoire composé de celui des villes de Dorval, Dollard-Des-Ormeaux, Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Senneville, Baie-D'Urfée et de celui des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Lachine.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement de Lachine au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes à cette organisation et à l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018
Comité exécutif du 7 février 2018
Conseil municipal du 19 février 2018
Conseil d'agglomération du 22 février 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine ÉTHIER, Service du développement économique
Yan BEAUMONT, Service du développement économique

Lecture :

Yan BEAUMONT, 18 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2017-12-15



Dossier # : 1171658007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, madame Michèle Flannery et madame Julie-Pascale Provost ainsi que du conseiller d'arrondissement monsieur Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-09 11:13

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1171658007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 novembre dernier, ont eu lieu des élections municipales où mesdames Michèle Flannery et Julie-Pascale Provost, ainsi que monsieur Younes Boukala ont été élus conseillers d'arrondissement de Lachine. À la suite de ces élections, les conseillers d'arrondissement doivent déposer leurs déclarations d'intérêts pécuniaires. En vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* , les conseillères et le conseiller d'arrondissement ont l'obligation de déposer leur déclaration d'intérêts pécuniaires d'ici le 16 janvier 2018 lors d'une assemblée du conseil d'arrondissement.

Article 357

"Déclaration d'intérêts – *Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.*

Mentions – *La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.*

Exception – *La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.*

Famille immédiate – *Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint..*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les conseillers d'arrondissement ont l'obligation de déposer au conseil d'arrondissement leur déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent leur proclamation d'élection, soit d'ici le 16 janvier 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2, articles 357 et suivants).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-04

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement